

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 26 MAI 1885.

Règlement définitif du Budget de l'exercice 1881 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES (2), PAR M. DELEBECQUE.

MESSIEURS,

Les comptes définitifs du Budget de l'exercice clos le 31 décembre 1881 ont été examinés par la Cour des Comptes qui a procédé à la vérification de la comptabilité de l'État. Il ne reste à donner à celle-ci que la sanction législative telle que l'exige l'article 115 de la Constitution.

Pour satisfaire à cette obligation un projet de loi portant règlement définitif de cet exercice, dressé par le Gouvernement, a été soumis à l'approbation de votre Commission des Finances.

Celle-ci a constaté d'abord un excédent de dépenses de fr. 31,905,701 82 c^s, à reporter au débit de l'exercice 1882; de ce déficit il faut défalquer la somme de fr. 7,579,085 71 c^s constituant l'excédent des dépenses sur les recettes de 1880 reporté au 1^{er} janvier 1881, comme le total de fr. 31,903,701 82 c^s va l'être au 1^{er} janvier 1882.

Conséquemment, en soustrayant de cette somme le chiffre de fr. 7,579,085 71 reporté de 1880, on obtient exactement le résultat final de 1881, soit un excédent de dépenses de fr. 24,324,616 11 c^s.

Il se chiffre ainsi par la comparaison des dépenses ordinaires et extraordinaires de l'État avec les recettes tant ordinaires que celles produites par des ressources spéciales.

(1) Projet de loi, n^o 65.

(2) La commission est composée de MM. MALOU, *président*; d'ELHOUNGNE, MAGIS, TACK, JACOBS, SIMONS, AMÉDÉE VISART, DELEBECQUE et DE SADELEER.

Pour 1881 les dépenses de toute nature se sont élevées à fr. 402,328,405 96
le chiffre total des recettes a atteint 378.003,789 85

L'excédent est donc de fr. 24,324,616 11
auquel il faut ajouter le solde de 1880. 7,579,085 71

Ce qui constitue le chiffre du déficit reporté à 1882. . fr. 31,903,701 82

Les dépenses ordinaires des services publics sont arrêtées
au chiffre de 502,837,975 51

Celles des services spéciaux à 99,490,450 45

TOTAL. . . . fr. 402,328,405 96

Sur lesquelles on a payé fr. 401,561,632 56
et il restait à effectuer le paiement de 759,773 70

CHIFFRE ÉGAL. . . . fr. 402,328,405 96

Les recouvrements ordinaires se sont élevés à fr. 296,777,623 06
et les ressources spéciales ont produit 81,226,166 79

TOTAL. . . . fr. 378,003,789 85

Par suite le déficit monte à fr. 6,060,352 45
sur les services ordinaires et sur les ser-
vices spéciaux à 18,264,263 66

DÉFICIT GÉNÉRAL. . . . fr. 24,324,616 11 comme il est dit
plus haut.

DÉPENSES.

Le total des dépenses de toute nature est obtenu :

1° Par les crédits budgétaires ouverts aux Ministères se
montant à fr. 306,734,886 63

2° Par les lois accordant des crédits spéciaux de 221,319,423 62

TOTAL. . . . fr. 528,054,310 25

3° Auxquels il faut ajouter des crédits complémentaires
de 1,688,278 28

TOTAL. . . . fr. 529,742,588 53

REPORT. . . . fr. 529,742,588 53

Dont il faut déduire :

<i>A.</i> La somme des crédits restée disponible sur les services ordinaires et qui est annulée définitivement. fr.	4,329,868 14	
<i>B.</i> La somme non dépensée à la clôture de l'exercice sur les crédits ordinaires et qui est transférée à 1882 de	1,253,320 96	
<i>C.</i> Une somme restée disponible sur les crédits spéciaux et qui est annulée définitivement de	17,073 75	
<i>D.</i> Celle non employée au 31 décembre 1881 sur les crédits alloués pour services spéciaux et transférée à 1882.	121,811,919 42	
TOTAL. fr.	127,414,182 57	127,414,182 57
Comme il est dit le total des dépenses est de . . . fr.		402,528,405 96

CRÉDITS COMPLÉMENTAIRES.

Ces crédits complémentaires portent tous sur les articles des Budgets votés avec la mention *crédit non limitatif*; ils s'élèvent pour cette année à fr. 1,688,278 28 c^s, et ont été accordés aux divers Départements sous les rubriques suivantes :

<i>Dette publique.</i> — Rémunération en matière de milice . . . fr.	46,870 »
Intérêts des cautionnements et consignations	146,041 37
Intérêts des cautionnements et consignations (loi du 26 novembre an XIII)	157,518 05
TOTAL. fr.	350,430 05
<i>Justice.</i> — Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de simple police fr.	452,459 86
<i>Intérieur.</i> — Administration des provinces	3,480 »
Administration centrale, pensions aux instituteurs.	33,955 19
TOTAL. fr.	37,435 19

<i>Travaux publics.</i> — Marine : remises aux comptables, primes, indemnités, etc., etc.	110,406 84
Postes et Télégraphes : indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs des lignes de navigation transatlantiques, primes de régularité, restitution des droits de pilotage étranger	101,331 44
TOTAL. fr.	211,737 98

<i>Finances.</i> — Remises aux receveurs des contributions et de l'enregistrement, aux greffiers, etc., etc.	14,494 74
<i>Non-Valeurs</i>	141,333 48
<i>Remboursements</i>	480,406 98
TOTAL. fr.	621,740 46

Récapitulation des crédits complémentaires :

Dette publique fr.	350,430 05
Justice	452,439 86
Intérieur	37,435 19
Travaux publics.	211,737 98
Finances	14,494 74
Non-Valeurs et Remboursements	621,740 46
ENSEMBLE. fr.	1,688,278 28

Par comparaison avec l'exercice précédent, ils présentent une augmentation de fr. 707,577 45 c^s, qui se répartit et s'explique comme suit :

Augmentation des Budgets :

De la Dette publique par l'accroissement des cautionnements versés en numéraire dans les caisses de l'État et par l'augmentation des consignations dont il faut payer les intérêts fr. 270,894 40

De l'Intérieur par suite de pensions accordées à des professeurs et instituteurs communaux (loi du 6 mai 1876), dont les extinctions ne viennent pas compenser l'octroi de pensions nouvelles 76,781 67

Des Finances. — Remises : les sommes perçues ont été plus importantes 4,547 21

A REPORTER. fr. **352,223 28**

	REPORT. . . fr.	552,223 28
<i>Des Travaux publics. — Variabilité des services</i>		36,469 14
<i>De la Justice. — Frais de justice</i>		106,315 07
<i>Des Non-Valeurs et Remboursements. — La différence provient d'une diminution de recettes sur les contributions foncière, personnelle, redevance de mines et de l'augmentation des frais de poursuite faits que l'on peut attribuer, en partie, à la crise industrielle, commerciale et agricole. Elle résulte ensuite de remboursements ayant un caractère exceptionnel pour une somme de fr. 310,711 97 c, enfin du déficit des comptables fr. 65,815 75 c</i>		
		499,046 95
	TOTAL. . . fr.	<u>994,054 44</u>

Diminution des Budgets :

<i>De la Dette publique. — Rémunération en matière de milice.</i>	47,250 »	
<i>De l'Intérieur. - Jetons de présence (élections législatives).</i>	57,960 »	
<i>Des Travaux publics. — Marine: remises</i>	128,912 23	
<i>Des Finances. — Intérêts moratoires</i>	1,421 01	
<i>Des Non-Valeurs et Remboursements. — Remboursement de droits de pilotage indûment perçus</i>	615 57	
<i>Remboursement de droits de pilotage, phares, fanaux entre Anvers et les ports étrangers</i>	50,318 18	
	TOTAL. . . fr.	<u>286,476 99</u>

Augmentation totale. fr. 994,054 44

Diminution totale 286,476 99

SOLDE en augmentation de 1881 sur 1880 . . fr. 707,577 45

Votre Commission fait remarquer à la Chambre l'accroissement des frais de justice, les autres postes n'appellent pas d'observations spéciales.

Un tableau placé en annexe à la suite du présent rapport indique le détail des crédits ouverts aux divers Départements par la loi du Budget ainsi que celui des crédits accordés par des lois spéciales; puis viennent s'ajouter globalement les crédits complémentaires dont le détail se trouve décrit plus haut. En regard on voit le total des dépenses liquidées par chaque Ministère avec le chiffre des annulations et des transferts, ce qui forme une balance exacte de l'ensemble des crédits.

La parfaite concordance des écritures et l'exactitude de tous les postes en recettes et en dépenses résulte de cet ensemble, et après avoir contrôlé les soldes reconnus comme vrais par la Cour des Comptes qui en a fait la vérification minutieuse exigée par l'article 116 de la Constitution, votre Commission des Finances a l'honneur de proposer à la Chambre l'adoption du projet de loi.

Le Rapporteur,
CHARLES DELEBECQUE.

Le Président,
J. MALOU.



ANNEXE.

SERVICE ORDINAIRE.

	Crédits accordés par le Budget primitif.	Dépenses liquidées et droits ordonnancés.
Dettes publiques	88,070,809 10	87,161,995 65
Dotations	5,337,475 »	5,218,848 20
Justice	15,608,974 85	15,208,317 07
Affaires étrangères	2,374,955 »	2,292,390 54
Intérieur	9,006,691 50	9,822,184 57
Instruction publique	18,874,176 02	18,858,035 60
Travaux publics	100,600,820 90	99,563,632 42
Guerre	44,508,159 97	44,351,497 75
Gendarmerie	3,380,600 »	3,371,739 70
Finances	15,570,124 11	15,060,669 08
Non-Valeurs et Remboursements	1,556,060 20	1,008,697 06
	<hr/> 306,734,886 63	<hr/> 502,857,975 51
	Crédits accordés par lois spéciales.	
Ministère de la Justice	4,849,420 41	3,160,168 63
— des Affaires étrangères	315,937 58	251,305 65
— de l'Intérieur	8,006,410 95	4,211,971 56
— de l'Instruction publique	7,701,408 67	2,461,028 66
— des Travaux publics	168,514,903 50	68,179,495 91
— de la Guerre	14,734,719 27	5,360,607 56
— des Finances	17,396,623 44	15,865,852 50
	<hr/> 221,319,423 62	<hr/> 99,490,430 45
Crédits complémentaires	1,688,278 28	»
Annulations et transferts	»	127,414,182 57
	<hr/> 529,742,588 43	<hr/> 529,742,588 53
BALANCE	<hr/> <hr/> 529,742,588 43	<hr/> <hr/> 529,742,588 53